



## SOMMAIRE

## Point 32 de l'ordre du jour :

Politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain (suite) :

- a) Rapport du Comité spécial contre l'*apartheid*;
- b) Rapport du Comité spécial pour l'élaboration d'une convention internationale contre l'*apartheid* dans les sports;
- c) Rapports du Secrétaire général

Rapport de la Commission politique spéciale ..... 1263

Page

Président : M. Ismat T. KITTANI (Iraq).

## POINT 32 DE L'ORDRE DU JOUR

Politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain (suite) :

- a) Rapport du Comité spécial contre l'*apartheid*;
- b) Rapport du Comité spécial pour l'élaboration d'une convention internationale contre l'*apartheid* dans les sports;
- c) Rapports du Secrétaire général

## RAPPORT DE LA COMMISSION POLITIQUE SPÉCIALE (A/36/719)

1. M. RABETAFIKA (Madagascar) : Il est normal qu'après 35 ans de débats, on ait tendance, en prenant compte des défaillances de la mémoire humaine, à ramener l'*apartheid* à une simple question de droits de l'homme, acceptée du bout des lèvres et dépouillée de toute application d'ordre politique. Il est normal encore, mais aberrant pour nous, que l'on ose mesurer l'*apartheid*, honni, rejeté et condamné universellement, à d'autres manifestations d'injustice, sous prétexte, peut-être, que dans une société dite pluraliste on s'est acquitté en toute bonne conscience de ses responsabilités, nonobstant les protestations des minorités concernées.

2. L'équité veut que nous acceptions, malgré les allégations contraires, qu'aucun développement correspondant de près ou de loin au désir de la communauté internationale de voir s'instaurer en Afrique du Sud l'égalité raciale, la justice, la liberté et la paix, n'ait été enregistré au cours de l'année écoulée. La politique d'*apartheid* se poursuit, aussi brutale et implacable qu'auparavant, en dépit des annonces de changements, colportées avec complaisance par une certaine presse et qui se sont révélées être des manœuvres de propagande.

3. Pour les prisonniers politiques qui croupissent à Robben Island et dans d'autres geôles sud-africaines, pour les condamnés aux diverses mesures de bannissement et d'interdiction, pour les femmes et enfants des travailleurs chassés par la gent policière des abords insalubres des grandes villes, où ils ont été condamnés à regrouper et reconstituer leurs familles, pour les dirigeants syndicaux, étudiantins et religieux victimes d'arrestations arbitraires et d'emprisonnement sans procès, pour tous les exploités qui vivent en marge de la « florissante économie sud-africaine », pour tout un peuple aliéné et privé de ses droits

et de sa dignité, le visage de l'*apartheid* n'a pas changé. Il n'est pas seulement mesquin, il est inhumain et il devient de plus en plus redoutable.

4. Le régime raciste, en effet, poursuit son idée de couper la majorité africaine des liens la rattachant à l'Afrique profonde et envisage le 4 décembre prochain de proclamer l'« indépendance » du Ciskei, un nouveau bantoustan qui, comme le Transkei, le Bophuthatswana et le Venda, est une fiction rejetée à juste titre par l'ensemble des Etats Membres.

5. Pretoria renforce en même temps son appareil répressif militaire, en augmentant de 30 p. 100 le budget consacré à la défense. Le but avoué des chefs militaires sud-africains est non seulement de renforcer les moyens consacrés à la répression intérieure, considérée comme le premier front de la lutte, mais aussi d'organiser un deuxième front qui concernerait la zone frontalière nord-est. Si tel est le raisonnement des responsables militaires du régime raciste, pourquoi alors ne pas envisager dès maintenant un troisième front destiné à contrer toute velléité de soutien de la part des pays africains voisins et un quatrième front qui s'étendrait, pour plus de sécurité, vers l'Atlantique sud? Dans ces conditions, la forteresse raciste sud-africaine serait imprenable car de par les garanties et acquiescements concédés par certains milieux occidentaux, aucune force, et encore moins internationale, ne pourrait avoir raison du quadruple front levé par les racistes du régime sud-africain et leurs alliés contre le consensus international.

6. Face à ce défi organisé, nous notons cependant avec intérêt, ainsi que le fait le Comité spécial contre l'*apartheid* dans son rapport, « la mobilisation croissante au niveau nationale de tous les segments de la population opprimée d'Afrique du Sud... et la nette avance de la lutte armée menée par le mouvement de libération nationale » [voir A/36/22 et Corr.1, par. 251]. Mais pour admirables que soient le courage et l'esprit de sacrifice des combattants de la liberté, et même si nous admettons que ces combattants sont et doivent être en dernière analyse les premiers responsables de leur propre libération, le succès de leur lutte et de leurs efforts est tributaire de la solidarité internationale qui doit se manifester dans tous les domaines : politique, diplomatique, matériel et militaire. Nul ne saurait avancer que seuls les membres de la majorité sud-africaine doivent répondre aux défis du régime raciste et lutter pour l'élimination de l'*apartheid*.

7. La solidarité à laquelle a droit le peuple sud-africain découle de la dimension de sa lutte que la Déclaration de Berlin, adoptée au cours du Séminaire international sur la publicité et le rôle des organes d'information dans la mobilisation internationale contre l'*apartheid*, exprime en ces termes :

« La libération de l'Afrique du Sud et de la Namibie est la dernière grande tâche à accomplir pour parvenir, après des siècles d'humiliation, d'oppression et d'exploitation, à l'émancipation complète de l'Afrique; à la fin du règne tragique du colonialisme dans le monde; à une étape décisive dans les efforts déployés pour éliminer le crime du racisme et de la discrimination raciale.

« Ce n'est donc pas seulement pour leur liberté et celle de leurs nations que luttent les peuples opprimés d'Afri-

que du Sud et de Namibie, mais pour l'humanité tout entière. » [voir A/36/496, annexe I.]

Cette solidarité doit aussi découler de la réalisation que seule une action décisive de l'Organisation des Nations Unies peut prévenir ce que tout le monde redoute, l'explosion d'une guerre en Afrique australe qui mettrait en cause non seulement les races mais même les idéologies.

8. Les mesures extrêmes auxquelles le régime raciste pourrait recourir pour maintenir sa domination dans la région ne font plus de doute. Les coups de main perpétrés par des éléments de l'armée sud-africaine au Zimbabwe et au Mozambique contre les militants de l'African National Congress [ANC], les actes répétés d'agression dirigés contre l'Angola, l'occupation illégale de la Namibie, l'utilisation de ce territoire comme base d'agression contre les territoires voisins, tout illustre combien le régime raciste a peu d'égards pour les principes élémentaires du droit international concernant le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale des Etats.

9. Récemment, le commando de mercenaires qui vient de tenter une opération désespérée aux Seychelles à partir de l'Afrique du Sud, où ces mêmes mercenaires se sont repliés après l'échec de leur projet, apporte une preuve supplémentaire de la nature profondément anti-africaine du régime raciste, et tant que celui-ci subsistera, l'Afrique du Sud demeurera une source constante de menace contre les pays africains, un terrain privilégié pour la préparation des complots et actes de déstabilisation des gouvernements assez téméraires pour s'opposer à l'apartheid, au racisme, au colonialisme et à l'impérialisme.

10. Le troisième front dont nous parlions tout à l'heure n'est plus une hypothèse et toutes les dénégations maladroites des responsables de Pretoria sur le recrutement, l'entraînement des mercenaires et les facilités accordées quant à leur circulation d'un pays à l'autre n'y feront rien. Pour l'Afrique du Sud, commandeur de l'opération vaillamment repoussée par les forces populaires de défense seychelloises, ces mercenaires seraient des héros. A qui alors ferait-on croire que le régime sud-africain appliquerait les sanctions prévues par le monde civilisé à ceux qui, semble-t-il, auraient servi le monde dit libre par leurs exploits au Katanga, en Angola, au Mozambique et aux Seychelles?

11. Si nous parlons de solidarité avec le peuple sud-africain opprimé, c'est parce que nous y trouvons l'intérêt plus large de la communauté internationale. Cela implique une identification avec la volonté de changement qui anime les victimes de l'apartheid, une identification qui amène nécessairement à s'opposer à tout ce qui peut contribuer à la consolidation du pouvoir raciste.

12. A cet égard, la politique de persuasion que certains prêchent depuis trop longtemps, hélas, pour amener le régime raciste impénitent à abandonner l'apartheid n'est pas opposable en soi. Elle devient opposable et elle est condamnée à être inopérante quand elle s'accompagne d'une offre de coopération plus qu'empressee en vue de sauvegarder les intérêts économiques de la minorité blanche et de renforcer la capacité militaire et nucléaire du régime raciste, en bref, sa capacité de résistance aux pressions internationales. Il ne peut y avoir de politique crédible de persuasion tant que celle-ci sert d'alibi à des puissances qui trouvent leur intérêt à reconnaître au régime raciste un rôle dans le consensus stratégique dont notre région fait l'objet, on ne sait d'ailleurs trop pourquoi. Et on ne peut pourtant échapper à une telle conclusion: quand on considère les pourparlers concernant la création d'une alliance de l'Atlantique sud, l'accroissement du nombre d'attachés militaires envoyés à Pretoria par certains pays, la visite en Afrique du Sud de certains experts en science nucléaire, l'acquisition pour ce pays d'uranium enrichi alors même que son programme nucléaire échappe au contrôle de l'AIEA.

13. Pleine solidarité avec le peuple opprimé d'Afrique du Sud ou solidarité inavouée avec le régime raciste, voilà ce qui nous divise; et c'est cette division qui empêche la communauté internationale d'œuvrer efficacement pour l'éradication de l'apartheid.

14. Pour sa part, le Gouvernement de la République démocratique de Madagascar, qui participe, avec la Zambie et le Swaziland et en coopération avec les Nations Unies, au programme de diffusion d'informations concernant l'apartheid, a déjà choisi, et son choix ne peut se retrancher derrière un quelconque paravent de réalisme ou de pragmatisme.

15. Ma délégation s'associe pleinement aux recommandations du Comité spécial contre l'apartheid dans son rapport ainsi qu'à la Déclaration de Paris<sup>1</sup> adoptée par la Conférence internationale pour des sanctions contre l'Afrique du Sud. Le Chapitre VII de la Charte, dont il a déjà été fait application pour l'imposition d'un embargo obligatoire sur les armes, devrait être invoqué à nouveau pour tenir compte des défis continus du régime d'apartheid à l'égard des Nations Unies.

16. Au moment où l'ANC se prépare à célébrer son soixante-dixième anniversaire, nous lui adressons nos sincères félicitations, en reconnaissance de son rôle dans la conduite de la lutte de libération en Afrique du Sud, et en hommage à ceux des militants et des cadres qui ont payé le tribut de leur vie et de leur liberté pour l'élimination de l'apartheid.

17. La Charte de la Liberté<sup>2</sup>, qui guide et inspire les combattants sud-africains, témoigne de la légitimité de leur lutte et assure leur victoire inéluctable sur l'oppression. La tâche à laquelle nous engageons la communauté internationale tout entière est celle d'aider ces combattants à traduire dans les faits la vision d'une société démocratique contenue dans cette charte.

18. En terminant, ma délégation veut se joindre à toutes celles qui ont exprimé leur gratitude aux membres du Comité spécial contre l'apartheid et, en particulier, au président de ce Comité, M. Maitama-Sule, qui ont mis à la disposition de l'Assemblée générale des informations utiles sur la situation en Afrique du Sud. Nul doute que les recommandations figurant dans le rapport du Comité marqueront un jalon important dans le renforcement de la lutte contre l'apartheid.

19. M. SASSI (Jamahiriya arabe libyenne) [interprétation de l'arabe]: L'Organisation des Nations Unies connaît depuis sa création les maux de la politique d'apartheid pratiquée par le régime minoritaire raciste d'Afrique du Sud. Cette question a été longuement débattue dans de nombreuses conférences et de nombreux colloques organisés à ce sujet. Toutes ces conférences et tous ces colloques ont été unanimes pour reconnaître qu'il faut rejeter cette politique raciste haïssable.

20. Il est tragique de voir qu'au vingtième siècle, siècle où l'homme a été capable de faire des miracles dans tous les domaines et a pu atteindre le zénith du progrès scientifique et technique qu'il a mis au service de sa prospérité et de son bien-être, le peuple africain, en Afrique du Sud, est privé de ses droits légitimes les plus fondamentaux. Il est soumis à des pratiques immorales qui sont contraires à la dignité de l'homme. L'histoire contemporaine n'a jamais connu de pratiques odieuses de ce genre.

21. Le régime de Pretoria repose sur le racisme, avec des lois qui établissent des différences entre les races pour des raisons de couleur et d'origine ethnique, grâce auxquelles la minorité blanche est à même d'imposer sa domination à la population africaine, laquelle représente la majorité de la population de l'Afrique du Sud. Nous voyons ce régime défier la volonté de la communauté internationale et fouler aux pieds toutes les valeurs humaines, en contravention avec

la Charte des Nations Unies dans laquelle sont consacrés les espoirs et les aspirations de l'humanité.

22. Ce qui se produit en Afrique du Sud, c'est-à-dire la violation des droits fondamentaux de l'homme, est un stigmate pour l'humanité. Les droits de la population africaine sont violés quotidiennement, la communauté internationale en est témoin. La population africaine fait l'objet de pratiques qui représentent la forme la plus odieuse d'oppression, d'injustice, de persécution et d'exploitation. Chacun sait qu'en Afrique du Sud, les autochtones représentent plus de 75 p. 100 de la population et qu'ils vivent en permanence dans des bantoustans, lesquels représentent à peine 13 p. 100 de la superficie totale de l'Afrique du Sud. Par ailleurs, les colons blancs vivent sur 87 p. 100 du territoire, qui produisent plus de 97 p. 100 des revenus du pays.

23. Toutes ces contradictions ont engendré un climat artificiel dans lequel l'Africain doit émigrer à la recherche de travail dans les mines, dans les fermes et dans les usines qui sont la propriété des Blancs. Les Africains, qui sont la population autochtone et à qui la terre devrait revenir de droit, servent de main-d'œuvre à bon marché. On les prive du droit de profiter des ressources de la terre. Le rapport du Comité spécial contre l'*apartheid* reflète clairement les pratiques exercées par la minorité blanche pour exploiter la majorité noire. La minorité blanche adopte des lois injustes pour assurer sa propre prospérité et exploiter les ressources naturelles et l'énergie humaine de la population autochtone. De plus, elle donne à ces lois un caractère juridique, en violation flagrante de tout ce que l'humanité connaît en matière de valeurs et de principes.

24. Tous ceux qui sont présents dans cette salle savent bien que le régime raciste d'Afrique du Sud est soutenu par les pays occidentaux, notamment par le Gouvernement américain qui l'aide à se maintenir, tandis qu'il se vante de défendre, mais seulement en paroles, la civilisation et la culture. Ce gouvernement prétend de plus que ses lois protègent au maximum les droits de l'homme et qu'il rejette l'*apartheid*. Cependant, il ne cesse de prodiguer son appui au régime raciste, même ici, à l'Organisation des Nations Unies. Chacun sait qu'un nombre important de résolutions ont été adoptées afin que soient recherchés les voies et moyens permettant d'éliminer la politique d'*apartheid* et d'assurer le droit à l'autodétermination des peuples d'Afrique australe et de Namibie. Un grand nombre de résolutions relatives aux actes perpétrés par ce régime, c'est-à-dire les actes d'agression dirigés contre les États de première ligne, et notamment l'Angola, ont également été adoptées. Toutes ces résolutions sont restées sans effet car le Gouvernement américain n'a pas hésité, dans ces cas, à faire usage de son droit de veto.

25. Ainsi, l'Organisation des Nations Unies est devenue simplement un spectateur eu égard à la politique d'*apartheid* et des pratiques inhumaines perpétrées par le régime raciste d'Afrique du Sud contre nos frères africains. Nous constatons également que l'aide apportée à ce pays peut prendre toutes les formes, qu'elle soit fournie directement ou par l'intermédiaire de sociétés de monopole, et ma délégation a passé en revue en détail, dans la déclaration qu'elle a faite au sujet de la question de Namibie à la 67<sup>e</sup> séance, toutes les formes de coopération existant entre le Gouvernement américain et le régime raciste d'Afrique du Sud dans les domaines politique, militaire et économique.

26. Les Nations Unies n'ont cessé de dénoncer la politique odieuse que mène l'Afrique du Sud et de dévoiler ses objectifs. A cet égard, les débats à l'Organisation des Nations Unies sur cette question ont pris une tournure positive au cours de la dix-septième session de l'Assemblée générale, lorsque le Comité spécial contre l'*apartheid* a été créé. Les débats à l'Organisation des Nations Unies sur cette question ont porté leurs fruits : ils ont éclairé l'opinion publique quant à la politique raciste odieuse pratiquée par l'Afrique

du Sud. Il ont contribué effectivement à rendre hommage à la juste et courageuse lutte que mène le peuple africain. Les Nations Unies se sont également félicitées du fait que les pratiques immorales dirigées contre ce peuple ont été dûment rejetées. Il a fallu prendre de nombreuses initiatives pour que cette politique soit finalement rejetée, et je tiens à mentionner parmi elles la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'*apartheid* figurant en annexe à la résolution 3068 (XXVIII) de l'Assemblée générale. Lors de sa vingt-neuvième session, l'Assemblée générale a également invité les deux mouvements de libération d'Afrique du Sud reconnus par l'Organisation de l'unité africaine [OUA] à participer en tant qu'observateurs aux travaux du Comité spécial contre l'*apartheid*. A la même session, les pouvoirs de l'Afrique du Sud étaient rejetés. Cette question est à l'examen à l'Assemblée générale depuis la trente et unième session.

27. Quatre ans se sont écoulés depuis que le Conseil de sécurité a adopté la résolution 418 (1977) relative à l'embargo les armes à destination de l'Afrique du Sud, en application du Chapitre VII de la Charte, mais les États occidentaux et le Gouvernement américain, en particulier, n'ont accordé aucune attention à la mise en œuvre de cette résolution. Ils montrent ainsi qu'ils sont décidés à accroître leurs exportations de matériel militaire et stratégique au régime d'*apartheid* sud-africain. Il est possible que le régime raciste d'Afrique du Sud ait fait l'acquisition d'armes nucléaires, et on se doit de signaler qu'il ne cesse de stocker des armes en vue de leur utilisation contre les peuples d'Afrique du Sud et de Namibie et contre les pays voisins.

28. Cette politique d'armement est allée si loin qu'elle représente maintenant une menace pour les autres pays africains. Les mercenaires de l'*apartheid* ont lancé une agression avortée contre la République sœur des Seychelles. Ma délégation condamne fermement cet acte d'agression éhontée et invite les Nations Unies à convaincre ce régime de mettre fin à la politique qu'il mène actuellement en lui imposant les sanctions les plus draconiennes, conformément au Chapitre VII de la Charte. Ma délégation estime que cet acte d'agression constitue une grave menace pour l'Afrique ainsi que pour la paix et la sécurité internationales.

29. De l'avis de ma délégation, imposer effectivement un embargo sur le pétrole à destination du régime raciste d'Afrique du Sud nous ferait manifestement avancer d'un pas dans l'application des mesures déjà adoptées par l'ONU en vue de combattre le racisme, la discrimination raciale et l'*apartheid*. Mon pays, en sa qualité de membre de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole, en liaison étroite avec les autres pays exportateurs de pétrole, s'efforce d'appliquer les résolutions relatives à l'imposition d'un embargo sur le pétrole à destination de ce régime.

30. La situation en Afrique du Sud se caractérise aujourd'hui par l'escalade de la lutte du peuple africain, qui remporte des victoires tant sur le plan national qu'international. Toutes les nations éprises de paix et toutes les organisations internationales doivent appuyer ce peuple et lui fournir une aide illimitée pour lui permettre de continuer à lutter contre les maux du racisme. La population autochtone, sous la direction des mouvements de libération nationale, continue vaillamment d'affronter les épreuves qu'elle endure actuellement, à savoir les assassinats de masse, l'expulsion de ses foyers, la torture et toutes les formes de persécution et de répression pratiquées par la minorité blanche.

31. Le Conseil d'administration du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud, aux paragraphes 5 et 6 de son rapport [A/36/619, annexe] a mentionné la grave situation qui existe dans cette région. La communauté internationale, aujourd'hui plus que jamais, doit se tenir aux côtés du vaillant peuple sud-africain dans la lutte qu'il mène pour recouvrer les terres qui lui ont été

usurpées, et ce par tous les moyens légitimes reconnus par la communauté internationale, y compris la lutte militaire. Nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle fournisse au moins un appui politique et financier minimal aux mouvements de libération nationale qui ont été reconnus par l'OUA, l'ONU et le mouvement des pays non alignés.

32. Ma délégation ne saurait manquer de se féliciter des conférences internationales qui se sont tenues à cet égard en solidarité avec le peuple africain. Nous pensons notamment à la conférence qui s'est tenue à Paris, cette année, en solidarité avec les peuples namibien et sud-africain. Les déclarations finales<sup>1</sup> adoptées par cette conférence réaffirment la détermination de la communauté internationale de rejeter le racisme et de continuer de déployer des efforts en vue de l'éliminer, grâce à l'imposition de sanctions et au rejet des activités d'investissement des pays occidentaux capitalistes qui appuient le régime raciste d'Afrique australe, et parmi lesquels les Etats-Unis d'Amérique figurent au premier plan.

33. Au moment où l'opinion publique internationale était unanime à condamner la coopération et la collaboration avec le régime raciste d'Afrique du Sud, une coopération étroite et systématique s'est développée entre le régime raciste de Pretoria et l'entité raciste sioniste qui occupe la Palestine. Dans son rapport spécial sur les faits survenus récemment concernant les relations entre les deux régimes racistes de Pretoria et en Palestine occupée, le Comité spécial contre l'*apartheid* déclare :

« La collaboration continue et croissante d'Israël avec l'Afrique du Sud et ses effets marqués sur le développement des moyens militaires et nucléaires de l'Afrique du Sud ont été une source de vive préoccupation pour le Comité spécial contre l'*apartheid*. Bien que le contraire ait été soutenu, cette collaboration a acquis un caractère systématique et s'étend désormais à une vaste gamme de relations politiques, militaires, nucléaires, économiques et culturelles. » [A/36/22/Add.1, par.1]

34. La similitude et le parallélisme entre les deux régimes se passent de commentaires. Ils ont tous deux expulsé les populations autochtones de leur foyer et promulgué des lois racistes qui font une distinction entre les autochtones et les immigrants. Ces deux régimes pratiquent une politique de répression et de terrorisme contre les populations autochtones en vue d'éliminer leur lutte. Mais cela ne suffit pas. Ils ont même commis des actes d'agression contre des pays voisins, sous le prétexte de poursuivre les vaillants combattants de la liberté qui luttent dans ce pays avec honneur.

35. Ce rapport décrit clairement tous les domaines de collaboration, notamment les domaines militaire et nucléaire, entre l'entité raciste sud-africaine et l'entité sioniste. Cette collaboration constitue un grave danger pour le continent africain, pour la région arabe et pour le reste du monde. Les activités de l'entité sioniste, décrites au paragraphe 13 du rapport, reflètent clairement les intentions du régime sioniste raciste, qui appuie le régime d'*apartheid* afin de déstabiliser la sécurité des Etats qui appuient les peuples dans leur lutte pour exercer leur droit à l'autodétermination et pour se libérer de la domination des régimes raciste et sioniste.

36. L'aide donnée par l'entité sioniste au régime de Pretoria, grâce à la formation d'éléments insurgés de l'União Nacional para a Independência Total de Angola [UNITA], en vue de lancer une agression contre l'Angola met en danger la paix et la sécurité en Afrique australe et dans le continent africain dans son ensemble.

37. La position de mon pays sur la politique d'*apartheid* est simple et claire. Je me contenterai de dire que la Jamahiriya arabe libyenne, depuis la grande révolution du 1<sup>er</sup> septembre, estime que le pouvoir minoritaire blanc de

Pretoria est illégal et illégitime. Quant aux pratiques de ce régime fasciste, avec au premier rang l'*apartheid*, nous les avons déjà dénoncées et nous avons travaillé de concert avec les autres nations éprises de paix et de justice pour éveiller la conscience internationale en vue de mettre un terme à ces pratiques, que les résolutions de l'Organisation des Nations Unies ont décrites comme étant des crimes contre l'humanité.

38. Mon pays a maintes fois condamné les pays qui fournissent une aide économique et militaire au système d'*apartheid* de même que les autres régimes racistes, et en premier lieu le régime sioniste. Mon pays n'a cessé de dire qu'il est nécessaire de mobiliser toutes les énergies pour éliminer ces systèmes créés par l'impérialisme occidental, systèmes où abondent toutes les formes d'injustice.

39. Mon pays applique toutes les lois visant à boycotter les régimes racistes. Il a également interdit son espace aérien et son espace maritime aux avions et aux navires des pays qui collaborent avec les régimes racistes, quelle que soit leur nationalité.

40. Pour terminer, je voudrais dire, au nom de ma délégation, combien nous apprécions les efforts déployés par le Comité spécial contre l'*apartheid* et par son président, le représentant du Nigéria.

41. M. OUMAROU (Niger) : Monsieur le Président, prenant la parole pour la première fois à cette tribune depuis l'ouverture de la présente session, je voudrais vous exprimer tout d'abord mes très chaleureuses félicitations pour votre élection et les sincères appréciations de ma délégation pour la manière remarquable avec laquelle vous dirigez nos débats.

42. Qu'il me soit permis également de présenter des compliments mérités à M. Maitama-Sule, du Nigéria, président du Comité spécial contre l'*apartheid*, pour les efforts que lui-même et son grand pays ne cessent de déployer en faveur de la libération de l'Afrique du Sud et de la Namibie. Le rapport du Comité spécial contient des recommandations éminemment pertinentes et judicieuses et constitue à ce titre un document particulièrement précieux dans l'analyse du problème de l'*apartheid* en Afrique du Sud.

43. Les membres se souviendront que, parlant de l'Afrique australe lors de son intervention devant cette même assemblée, le 5 octobre 1981, le président de la République du Niger, le colonel Seyni Kountché, avait notamment déclaré, après avoir traité de la Namibie, dont il a réclamé l'indépendance complète et urgente dans le cadre de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité :

« Mais le problème avec l'Afrique du Sud n'en sera pas réglé pour autant, puisque ce pays incarne toujours la terre du racisme, de l'intolérance et de l'humiliation. L'*apartheid* qui y sévit est une pratique inhumaine. Nul homme, nul pays, nul peuple, ne pourra dormir tranquille tant que se poursuivront, avec une ampleur sans cesse redoublée, les sévices, les persécutions, les tortures, les humiliations, les emprisonnements arbitraires et les bannissements qu'y vit depuis tant de temps la majorité noire sud-africaine qui paie ainsi, avec courage et abnégation, son seul crime d'être noire et de vouloir être une part vivante et comptable de l'humanité. » [25<sup>e</sup> séance, par. 50].

Cette appréciation est évidemment très claire en soi, et je me réjouis de l'occasion qui m'est ainsi offerte de la rappeler dans le cadre de l'examen de la politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain.

44. L'*apartheid* rencontrera la réprobation du Niger et de la communauté internationale aussi longtemps qu'il s'exercera en Afrique du Sud. Et non seulement cette réprobation ira s'exaspérant, mais elle se dotera de moyens de plus en plus efficaces et conséquents pour disqualifier et isoler le



régime sud-africain déjà universellement mis au ban de l'humanité. L'année dernière, l'Assemblée a successivement adopté, et chaque fois à une confortable majorité, pas moins de 18 résolutions — 35/206 A à R — concernant le système d'*apartheid*, l'arrogance et la bestialité de ses tenants, et ses manifestations les plus grotesques. Ainsi, nous avons fait appel à la communauté mondiale et à tous les gouvernements et organisations épris de paix et de liberté pour qu'ils conjuguent leurs efforts et intensifient leurs actions visant à accroître la pression internationale sur le régime de Pretoria, notamment par voie de boycottage dans tous les domaines, et singulièrement dans les domaines politique, diplomatique, économique, culturel, militaire, sportif, touristique, nucléaire et pétrolier. Nous leur avons demandé de contribuer à faire suspendre et à faire mettre un terme à tout investissement et à tout transaction financière dont le régime sud-africain pourrait tirer un quelconque réconfort pour entretenir et renforcer son potentiel de résistance à la pression internationale.

45. Nous avons aussi exigé la libération immédiate et générale de tous les prisonniers politiques, tels que Nelson Mandela, qui croupissent indûment dans les geôles sud-africaines, en même temps que la suspension générale et définitive de tous les procès à venir, ou déjà engagés en vertu des lois répressives locales contre les patriotes combattants de la liberté, dont le seul statut juridique concevable est à la rigueur celui de prisonniers de guerre.

46. Et pour bien édifier l'opinion internationale sur les vrais visages de l'*apartheid* et sur les conditions inhumaines faites aux populations sud-africaines ainsi qu'aux combattants de la liberté dans ce pays, nous avons également prié tous les gouvernements, toutes les organisations internationales et toutes les personnalités influentes de par le monde de coopérer activement avec le Comité spécial et avec le Centre contre l'*apartheid*, afin d'entreprendre et d'assurer la production et la diffusion d'informations pertinentes et fréquentes sur l'*apartheid*.

47. Nous avons enfin demandé l'élargissement de l'assistance au peuple opprimé d'Afrique du Sud et à ses mouvements de libération, qui en ont de plus en plus besoin pour poursuivre et amplifier leur lutte de libération et de démocratisation rapide de la société sud-africaine.

48. Il est seulement regrettable que, malgré toutes ces démarches et toutes ces sommations, dont certaines ont acquis valeur de décisions exécutoires grâce à des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, l'Afrique du Sud continue encore à se bien porter, grâce, notamment, aux traitements de complaisance dont elle est l'objet de la part de nombreux Etats membres ici présents. Elle prospère même au point de doubler son abjecte politique d'*apartheid* d'une arrogante politique de colonisation et de domination en Namibie, d'agressions, de sabotages et de subversions à l'encontre des Etats de la ligne du front, dont je n'oublie d'ailleurs pas de saluer en passant l'abnégation et la détermination à lutter pour la justice et la liberté. Pourtant, l'*apartheid* s'était révélé depuis longtemps comme un défi à la communauté internationale et comme un affront intolérable à la conscience de l'humanité. Aujourd'hui encore, par sa persistance et par ses manifestations, il constitue l'une des plus grandes menaces à la paix et à la sécurité internationales. Les massacres de Soweto et de Sharpeville, le lâche assassinat de patriotes comme Steve Biko, sont encore terriblement frais à nos mémoires, et il ne se passe pas de jour sans que d'insupportables nouvelles nous parviennent sur les répressions innombrables et féroces que la minorité raciste fait abattre sur la majorité noire, dans plusieurs endroits du territoire sud-africain. Femmes, enfants, écoliers, étudiants, religieux, syndicalistes, journalistes, ouvriers, paysans, nul n'est épargné dès lors qu'il est noir et qu'il a l'audace de vouloir prétendre à un peu de considération et de dignité.

49. Comment s'étonner dès lors que la lutte clandestine et armée prenne de plus en plus d'ampleur dans ce pays et que, faute de sens politique et d'intelligence qui la feraient tenir compte de l'avertissement, la minorité raciste reçoit désormais des grenades et des bombes, quand il ne s'agit pas d'autres actes plus spectaculaires de sabotage à grande échelle préparant tout naturellement à la guerre civile? Une telle échéance serait, bien sûr, particulièrement dévastatrice pour l'Afrique du Sud. Mais qui oserait croire que la survivance, sous une forme ou sous une autre, du système d'*apartheid* soutenu et prolongé par une politique trompeuse de bantoustanisation et d'exploitation économique au détriment des populations majoritaires noires, permettrait de l'écarter? Comme le Président du Comité spécial l'avait un jour déclaré, la politique de bantoustanisation ne vise en effet qu'à renforcer la domination sud-africaine blanche sur la plus grande partie de l'Afrique du Sud, tout en reléguant les populations noires dans de prétendus « Etats » qui ne sont en réalité que des satellites lui servant exclusivement de réserves pour une main-d'œuvre à bon marché et de décharges pour les personnes infirmes ou âgées.

50. Quant à l'exploitation économique, il n'est plus un secret pour personne que, malgré les immenses ressources naturelles que leur pays recèle, malgré leur participation active et irremplaçable, quoique au demeurant douloureuse, à l'exploitation des dites ressources, malgré les compétences professionnelles et les talents dont ils font largement montre, les Noirs d'Afrique du Sud n'ont droit, dans tous les secteurs, qu'à une portion sélective et dérisoire, tout en demeurant les victimes désignées, mais non résignées, de toutes les tares et vicissitudes qui affectent l'économie sud-africaine.

51. Le Niger juge cette situation extrêmement intolérable et profite de cette tribune pour exprimer une fois de plus son horreur de l'*apartheid* et son adhésion inconditionnelle au principe de la non-discrimination et de l'égalité entre les races. Nous souscrivons une fois encore à toute action qui sera décidée ici même ou au Conseil de sécurité pour obliger Pretoria à désavouer l'*apartheid*, à renoncer à l'*apartheid* et à extirper l'*apartheid*. Car l'*apartheid* ne doit être ni atténué dans ses manifestations, ni réformé dans son fond. Il doit disparaître de la surface de notre planète.

52. Mme KOZAKOU-MARKOULI (Chypre) [interprétation de l'anglais] : Lorsqu'on examine le rapport de cette année du Comité spécial contre l'*apartheid*, deux observations s'imposent. Il devient en effet de plus en plus clair que plus la mobilisation internationale contre l'*apartheid* s'accroît, plus le consensus général et la solidarité avec la lutte de la population autochtone de l'Afrique du Sud deviennent forts, plus l'Afrique du Sud intensifie sa politique inhumaine de discrimination raciale, de ségrégation, de répression et d'oppression, et plus ce régime devient sourd et insensible aux exigences de la communauté internationale.

53. L'Organisation des Nations Unies, depuis sa création, n'a cessé de débattre ce problème. Elle a adopté des résolutions sans nombre qui, toutes, au nom de la communauté des nations, condamnent la politique odieuse de ségrégation raciale du Gouvernement de l'Afrique du Sud. Chaque année, de nombreuses conférences, de nombreux cycles d'étude sont organisés, qui donnent lieu à des déclarations et à des rapports fort éloquentes contenant non seulement des preuves nombreuses des crimes perpétrés par les racistes de l'Afrique du Sud mais aussi des plans d'action pour intensifier la lutte à mener contre le mal que constitue l'*apartheid*.

54. Cette lutte n'est nullement isolée; elle n'est même pas le privilège d'une nation, d'un continent ou d'un groupe de nations. Elle est une lutte internationale pour l'éradica-

tion de la doctrine et des pratiques de l'*apartheid* et de la discrimination raciale, dont l'existence constitue un affront aux Nations Unies et à l'humanité tout-entière. Il s'agit là d'une cause qui touche à la dignité humaine, aux droits fondamentaux de l'homme. Elle est une responsabilité commune qui nous incombe à tous, de quelque pays, de quelque couleur ou langue que nous soyons.

55. A cette lutte internationale qui va grandissant, à la condamnation et à l'indignation, le régime sud-africain répond par un complet dédain et une insensibilité totale. La politique inhumaine d'oppression, d'exploitation, de ségrégation et de discrimination se poursuit de manière persistante. Le gouvernement de la majorité est refusé à la population autochtone de l'Afrique du Sud dont les droits et libertés les plus fondamentaux sont violés.

56. On reconnaît aujourd'hui unanimement que l'*apartheid* n'est pas seulement un problème moral. Le régime raciste de Pretoria a élaboré et institutionnalisé la doctrine de l'*apartheid* afin d'imposer à la majorité sud-africaine des conditions de vie ayant pour but de l'isoler et de l'empêcher de participer à la vie politique, sociale et culturelle de son pays. Le mal qu'est l'*apartheid* a pour objectif de perpétuer le refus à la majorité du droit inaliénable qu'elle a d'exercer le pouvoir. La grande majorité des nations du monde ont fait cause commune avec le peuple opprimé de l'Afrique du Sud et se sont jointes à lui dans sa lutte incessante visant à libérer l'Afrique du Sud du racisme, de l'oppression, de l'exploitation et du pillage. Cette lutte internationale s'est intensifiée au cours des années, mais néanmoins le régime minoritaire raciste continue à prospérer et à se développer tandis que les habitants autochtones qui constituent la majorité sont toujours les victimes d'une répression brutale et d'une oppression et d'une exploitation inhumaines.

57. Le rapport du Comité spécial contre l'*apartheid* fournit des renseignements positifs au sujet de la répression accrue exercée par le régime sud-africain contre la majorité autochtone et contre ceux qui s'opposent à ce système. A ce stade, nous souhaiterions exprimer nos remerciements sincères au Comité spécial pour les efforts inlassables qu'il a déployés et pour son excellent examen de tous les aspects de la politique d'*apartheid* et de ses répercussions internationales. Il a donné la plus large diffusion possible aux renseignements sur les crimes de l'*apartheid* et sur la juste lutte du peuple opprimé d'Afrique du Sud. Les activités innombrables du Comité spécial cette année en donnent une ample preuve.

58. Au cours de l'année écoulée, le régime d'*apartheid* a encore intensifié sa répression, ce qui a provoqué des souffrances infinies pour des millions de Sud-Africains. Des femmes, des enfants, des étudiants, des travailleurs, toutes les couches de la population africaine sont victimes journalièrement de l'exploitation et de la répression. Des milliers de prisonniers politiques subissent des tortures inhumaines et des mauvais traitements et des condamnations à mort continuent d'être prononcées contre les combattants de la liberté. Le régime de Pretoria continue de chercher, par sa politique de bantoustanisation, à priver la majorité africaine de ses droits de citoyenneté dans son propre pays. Dans quelques jours, il a l'intention de proclamer la prétendue indépendance du Ciskei, ce qui aura pour but de priver 5 millions d'Africains de plus de leur citoyenneté sud-africaine, de les arracher de leur foyer et de les transférer par la force dans des régions isolées à haute densité de population, pour modifier la structure démographique du pays et la disloquer artificiellement afin de consolider la politique inhumaine de l'*apartheid* et de perpétuer la domination de la minorité blanche.

59. En outre, le régime raciste continue d'intensifier ses actes d'agression, de subversion et de terrorisme contre les

Etats africains voisins indépendants, violant par là la paix et la sécurité internationales. Tous ces actes répétés de répression, d'oppression et d'agression ne font qu'ajouter, en fait, à cet historique sans précédent de mépris, de la part de Pretoria, des décisions de l'ONU et de la volonté de la communauté internationale. Il est devenu par conséquent impératif et sans aucun doute urgent pour toutes les nations d'intensifier et de coordonner leurs activités pour assurer l'isolement complet du régime sud-africain afin de l'obliger à se conformer aux décisions de l'ONU, ce qui empêchera l'extension du conflit et de nouvelles menaces à la paix et à la sécurité internationales.

60. Les Nations Unies ont la responsabilité essentielle non seulement de veiller à ce que leurs objectifs fondamentaux ne soient pas contestés et à ce que leurs principes ne soient pas violés, où que ce soit, mais aussi d'assurer la mise en œuvre de leurs propres décisions car, comme ma délégation l'a dit à maintes reprises, la non-exécution des résolutions de l'Organisation des Nations Unies est la cause essentielle de la persistance de tous les problèmes internationaux non réglés, ce qui aggrave des situations déjà explosives non seulement dans la région de l'Afrique australe, mais dans d'autres parties du monde, avec des conséquences imprévisibles et au détriment de la paix et de la sécurité internationales.

61. Le Gouvernement et le peuple de Chypre, depuis l'indépendance du pays en 1960, se sont joints à la lutte internationale pour l'élimination du crime de l'*apartheid* en Afrique du Sud et ont constamment donné leur appui au peuple opprimé de ce pays pour qu'il réalise sa libération et son autodétermination si longuement attendues. Chypre n'entretient pas de relations quelles qu'elles soient avec le régime raciste d'Afrique du Sud et, en fait, le Gouvernement de Chypre a depuis son indépendance imposé des sanctions contre ce pays. Le Gouvernement de Chypre condamne dans les termes les plus énergiques la politique de bantoustanisation et les actes répétés d'agression perpétrés par le régime de Pretoria contre des Etats africains voisins indépendants. Le dernier exemple a été le coup d'Etat contre le Gouvernement de la République des Seychelles que nous condamnons vigoureusement. Bien que nous n'ayons pas encore de renseignements détaillés, il est amplement prouvé que cette tentative a été lancée à partir de l'Afrique du Sud, en tant que partie de sa politique générale de déstabilisation.

62. Tous les Etats Membres ont l'obligation spéciale au titre de la Charte et envers l'humanité tout entière de faire de leur mieux pour mettre en œuvre les résolutions de l'ONU et exercer la pression la plus forte possible sur l'Afrique du Sud pour la forcer à accéder à la juste demande de la majorité opprimée et, en fait, à la demande de la communauté internationale tout entière. Il est devenu urgent et impératif que des efforts concertés pour isoler le régime raciste soient intensifiés, notamment en complétant l'embargo sur les armes par des sanctions obligatoires globales, conformément au Chapitre VII de la Charte.

63. La Conférence internationale sur des sanctions contre l'Afrique du Sud, qui s'est tenue à Paris au début de cette année, a amplement prouvé qu'il existait un consensus global écrasant pour que des sanctions globales et obligatoires soient appliquées à l'Afrique du Sud. Des appels à la raison ont jusqu'ici été inefficaces. L'application de sanctions contre Pretoria est la seule mesure pacifique qui amènera inévitablement ce régime à mettre fin à sa politique haïssable d'*apartheid* et permettra de libérer en fin de compte l'Afrique de la discrimination raciale, de l'oppression et de l'exploitation.

64. Je ne saurais trouver de meilleurs mots pour exprimer la détermination et l'engagement de la communauté internationale en ce qui concerne l'élimination de l'*apartheid* que ceux de Winnie Mandela, la femme du dirigeant bien

connu qui a lutté pour libérer son pays, Nelson Mandela, qui se trouve parmi les milliers de prisonniers politiques en Afrique du Sud. Winnie Mandela a dit : « Nous savons que la route à suivre est malaisée, mais nous allons combattre jusqu'à la fin pour la justice. » C'est aussi l'engagement du monde entier, car l'histoire a montré que la lutte des peuples qui combattent pour une juste cause, pour leur liberté et pour la dignité humaine, mène toujours, même si elle est longue, à leur libération. La marche de l'histoire n'a jamais été inversée et la lutte des peuples contre l'*apartheid* et l'injustice triomphera inévitablement.

65. M. ANDERSON (Australie) [*interprétation de l'anglais*] : Tous les ans, depuis des années, l'Assemblée est saisie de la question de la politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain. Il est donc essentiel que nous veillions à ce que l'examen de ce point important ne devienne pure routine, car les questions en jeu touchent les principes fondamentaux de la Charte et ont des conséquences dépassant de loin les frontières de l'Afrique du Sud.

66. En premier lieu, le système d'*apartheid* viole les droits de l'homme de la grande majorité de la population d'Afrique du Sud en recourant à des méthodes qui répugnent aux hommes et femmes du monde entier. Le Préambule de la Charte affirme la foi des peuples des Nations Unies dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine. Le paragraphe 3 de l'Article premier et l'Article 55 de la Charte font appel à la coopération internationale pour promouvoir et encourager le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion. Ces dispositions fondamentales de la Charte sont quotidiennement violées en Afrique du Sud.

67. Le Gouvernement australien a souvent affirmé, à l'Assemblée et ailleurs, qu'il continue de s'opposer énergiquement à l'*apartheid* et à toutes ses odieuses manifestations, qui constituent un crime contre la conscience et la dignité de l'homme. Les chefs de gouvernement des pays du Commonwealth, à une réunion qui s'est tenue à Melbourne en septembre/octobre, ont déclaré dans le communiqué final « qu'ils rejetaient entièrement toutes les politiques visant à perpétuer ce système inhumain » et « ils sont convenus qu'à chacun de leurs gouvernements incombait un devoir solennel et urgent : combattre vigoureusement le fléau de l'*apartheid* en adoptant des mesures efficaces et en aidant ceux qui luttent pour y mettre fin » [A/36/587, annexe, par. 12].

68. Les effets de l'*apartheid*, outre la tyrannie qu'ils représentent pour le peuple d'Afrique du Sud, se font sentir au-delà des frontières du pays et menacent la stabilité de la région. En examinant les questions en suspens affectant l'Afrique australe dans son ensemble, les chefs de gouvernement des pays du Commonwealth ont souligné dans le communiqué de Melbourne « qu'au cœur de ces problèmes était le système d'*apartheid*, que le régime de la minorité blanche d'Afrique du Sud continuait à maintenir et à renforcer de diverses manières : brutale répression exercée sur la majorité africaine à l'intérieur du pays, persistant refus d'appliquer les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité relatives à l'indépendance longtemps attendue de la Namibie, mise en œuvre d'une politique de déstabilisation à l'encontre des pays voisins, menaces réitérées contre leur intégrité territoriale qui font l'objet de violations et accroissement de la capacité militaire sud-africaine » [*ibid.*, par. 11]. Les Chefs de gouvernement du Commonwealth ont demandé à la communauté internationale de renforcer sa volonté collective d'extirper l'*apartheid*.

69. Le Gouvernement australien a entendu, au fil des dernières années, les promesses de réforme faites par le Gouvernement sud-africain. Cependant, nous n'avons pas eu encore de preuve tangible que ces promesses avaient été rem-

plies dans la pratique. Nous avons relevé les efforts faits par certains groupes de la société sud-africaine — je veux parler de groupes appartenant à la race minoritaire —, qui cherchent à œuvrer dans l'intérêt de la justice et de l'égalité au nom de leurs concitoyens. Nous les en félicitons et les prions instamment de continuer dans cette voie. Nous nous félicitons aussi de l'indépendance d'esprit des Sud-Africains blancs qui plaident, par exemple, pour l'intégration du système d'enseignement en Afrique du Sud, afin que les enfants sud-africains de tous les groupes ethniques jouissent des mêmes possibilités d'épanouissement. Compte tenu du fait que certains groupes de la minorité dirigeante sont prêts à briser les barrières de la discrimination, il est plus que jamais décourageant de voir le Gouvernement sud-africain rejeter des recommandations et des réformes et critiquer ceux qui ont montré qu'ils ne voulaient plus que leur lieu de résidence soit décidé sur la base de l'*apartheid*.

70. Dans ces conditions, il est clair que le Gouvernement et le peuple australien s'opposent absolument à la politique d'*apartheid*. Cette politique nous répugne et nous continuerons de la dénoncer dans toutes les instances, ainsi que le fait le Premier Ministre de mon pays depuis des années.

71. Au début de cette déclaration, j'ai dit que le débat ne devait pas devenir un exercice de rhétorique. Il faut au contraire chercher des formules jouissant de l'appui universel. Le Gouvernement de l'Afrique du Sud a toujours su fausser l'interprétation des opinions exprimées dans cette instance mondiale en soulignant, à cette fin, les réserves formulées par certaines délégations. Saisissons cette occasion pour rédiger des projets de résolution dont les termes jouiront de l'appui universel et qui en même temps ne laisseront aucun doute au Gouvernement sud-africain quant au fait que la politique qu'il poursuit est condamnée par tous les membres de l'Organisation. Sur une question aussi importante, il devrait être possible de présenter une série de projets de résolution qui seraient adoptés par consensus. Il convient donc de chercher un langage pouvant jouir de l'appui universel, qui serve à rendre clair et net le message que nous adressons au Gouvernement de l'Afrique du Sud et au peuple opprimé de ce pays. Faire l'éloge de la lutte armée, mettre en question le bien-fondé des liens avec le régime de Pretoria ou souligner les erreurs de ceux qui appuient Pretoria n'apporte pas grand chose à nos délibérations. Ne confortons pas le Gouvernement sud-africain en présentant des résolutions qui ne font pas l'unanimité. La politique d'*apartheid* est tellement odieuse, répugnante, inacceptable et moralement condamnable que nous devons, eu égard à ceux qui vivent sous cette oppression, déclarer clairement et à l'unisson que nous nous opposons à ce régime.

72. La politique d'*apartheid*, selon le Gouvernement australien, est un crime contre la conscience et la dignité de l'homme. Si l'Assemblée choisit des formules qui ne peuvent être appuyées sans réserves, aucun doute cependant ne doit subsister quant à notre position. Notre préoccupation exclusive est d'éliminer les injustices inhérentes au système d'*apartheid*. Nous sommes et resterons résolument attachés à cette cause.

73. M. HANSPAL (Inde) [*interprétation de l'anglais*] : La question de la politique d'*apartheid* du régime minoritaire blanc de l'Afrique du Sud est toujours au centre des débats de l'Assemblée générale, malgré des décennies de discussions dans différentes instances ayant pour objectif l'élimination de ce pernicieux fléau. Le crime d'*apartheid* ne préoccupe pas seulement le peuple opprimé de l'Afrique du Sud mais bien la communauté internationale tout entière car il constitue un danger pour la paix et la sécurité internationales.

74. Il y a une semaine à peine, l'Inde a eu de nouveau l'occasion de rappeler son appui total au peuple d'Afrique

du Sud dans sa lutte héroïque contre le système haïssable de l'*apartheid*. Parlant lors d'un banquet donné en l'honneur de M. A. Milton Obote, président de la République de l'Ouganda, en visite officielle en Inde, le Président de l'Inde, M. Neelam Sanjiva Reddy, a déclaré :

« En Afrique australe, le régime d'*apartheid* de l'Afrique du Sud maintient sa politique de discrimination institutionnalisée contre ses citoyens sur les seuls critères de couleur et de race. L'Inde appuie l'African National Congress et autres mouvements de libération dans leur lutte héroïque et leur vaillant combat contre cette politique inhumaine et odieuse. Ils ont toute notre sympathie et notre appui dans leurs efforts pour éliminer l'*apartheid*. Le régime raciste sud-africain continue à défier l'opinion mondiale par ses tentatives visant à déstabiliser les Etats voisins de première ligne. Nous condamnons les actes commis par l'Afrique du Sud et nous saluons les gouvernements et les peuples des Etats de première ligne pour la détermination avec laquelle ils résistent à l'agression. »

75. Certes, l'Inde est complètement engagée dans le processus d'élimination du régime barbare de l'*apartheid* de notre monde civilisé et ne ménage pas son appui moral et matériel à la majorité noire de l'Afrique du Sud avec laquelle elle est solidaire en ses heures de souffrance. Cette position a été clairement affirmée par ses dirigeants dans des instances nationales et internationales, à différentes reprises dans le passé. Qui plus est, le Parlement indien, il y a seulement quelques mois, a adopté à l'unanimité une loi visant à donner effet aux dispositions de la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'*apartheid*, adoptée par l'Assemblée générale en novembre 1973. L'Inde est devenue partie à cette convention en octobre 1977. L'Inde est l'un des rares pays du monde à avoir pris une mesure de cet ordre qui reflète réellement les sentiments du peuple indien à l'égard de cette tâche sur la conscience de l'humanité.

76. La sympathie que l'Inde éprouve à l'égard du vaillant peuple d'Afrique du Sud et l'appui qu'elle lui apporte viennent du fait que nous avons connu la même expérience de domination et d'exploitation coloniale. Est-il vraiment nécessaire de rappeler le fait historique que le père de notre nation, Mahatma Gandhi, sous la direction dynamique duquel le peuple de l'Inde a obtenu son indépendance, a d'abord levé l'étendard de la révolte contre l'injustice et l'oppression non pas en Inde mais en Afrique du Sud, où il a essayé et rôdé l'arme de la désobéissance civile de masse qu'il a lui-même utilisée par la suite avec succès contre les dirigeants britanniques de l'Inde?

77. L'héritier politique du Mahatma Gandhi, Pandit Jawaharlal Nehru, a décrit le système méprisable d'*apartheid* comme le « plus grand acte immoral international qu'une nation puisse commettre ». Alors qu'il était le premier des Premiers ministres de l'Inde libre, l'Assemblée générale a commencé à examiner pour la première fois la question du racisme en Afrique du Sud à la requête du Gouvernement de l'Inde. A l'époque, le Gouvernement de l'Inde a imposé des sanctions contre l'Afrique du Sud. Cela s'est produit avant qu'aucun autre pays n'ait considéré que le racisme pouvait être remis en question et condamné. En octobre 1946, l'Assemblée générale s'est tenue pour la première fois à New York. Là, mon pays a présenté la question relative au traitement injuste des Indiens en Afrique du Sud. Au cours de cette session, l'Assemblée générale, à l'initiative de l'Inde, a adopté la résolution 103 (I) qui déclarait : « Il est dans l'intérêt supérieur de l'Humanité de mettre un terme immédiat aux persécutions et aux discriminations... raciales. » En 1952, l'Inde, avec 12 autres Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, a soulevé la question générale du « conflit de races en Afrique du Sud résultant de la politique d'*apartheid* du Gouvernement de l'Union d'Afrique du Sud ». En 1962, un projet de résolution a

été proposé par 34 Etats Membres, y compris l'Inde, déplorant le fait que le Gouvernement sud-africain ne s'était pas conformé aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies. Ce projet a été adopté en tant que résolution 1761 (XVII). Il n'est donc pas étonnant que Pandit Jawaharlal Nehru ait été, honoré à titre posthume au cours de l'Année internationale pour la lutte contre l'*apartheid*, en 1978, pour sa contribution remarquable à la campagne internationale contre l'*apartheid*.

78. L'illustre fille de Pandit Jawaharlal Nehru, Mme Indira Gandhi, qui dirige aujourd'hui notre nation avec tant de compétence, a récemment demandé aux puissances occidentales qui appuient le régime de Pretoria, de mettre un terme à cet appui et de respecter les dispositions de la Charte des Nations Unies concernant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion. Certes, il est paradoxal à notre époque que certaines des nations influentes et industrialisées qui proclament leur appui à la cause des droits de l'homme, de l'égalité et de la justice en d'autres parties du monde, continuent de collaborer avec le régime raciste de l'Afrique du Sud dans différents domaines, ce qui permet non seulement de maintenir ce régime mais également de le renforcer. Cette collaboration encourage non seulement les dirigeants racistes de l'Afrique du Sud à faire fi des droits de l'homme et de la dignité de la majorité noire dans ce pays mais lui donne également l'audace de traiter par le mépris les nombreuses résolutions adoptées par l'ONU qui exigent que le régime mette fin au plus tôt à ses crimes honteux contre l'humanité.

79. Il faut bien dire que ce ne sont pas les résolutions adoptées année après année par l'Assemblée, mais un changement sincère d'attitude de la part des pays qui collaborent avec l'Afrique du Sud dans de nombreux domaines qui permettra de faire disparaître de notre planète le fléau de l'*apartheid*, mais également d'amener au pouvoir, le plus tôt possible, un gouvernement majoritaire en Afrique du Sud.

80. Dans un mois, l'ANC célébrera son soixante-dixième anniversaire. A cette occasion historique, au nom de ma délégation, j'adresse tous nos vœux au président de l'ANC, M. Oliver Tambo, et à ses nombreux frères d'armes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Afrique du Sud, pour que la lutte inlassable qu'il mène contre le régime fasciste d'Afrique du Sud soit couronnée de succès. A cette occasion également, nous saluons les vaillants combattants de la liberté qui, en Afrique du Sud, croupissent dans les prisons du régime blanc illégal. Notre sympathie va également aux familles des martyrs qui ont fait le sacrifice de leur précieuse vie pour la cause de la liberté et de la dignité humaine dans ce malheureux pays.

81. Il est impossible pour quelque pays que ce soit, et quelle que soit sa puissance, d'arrêter par lui-même, ou avec l'aide de ses amis influents et de ses alliés, le cours de l'histoire. Le brave et courageux peuple de l'Afrique du Sud est en marche. Pour lui, réaliser ses objectifs, c'est-à-dire éliminer l'*apartheid*, exercer ses droits inaliénables et instaurer un gouvernement majoritaire, n'est simplement qu'une question de temps. Le peuple de l'Inde continue à s'identifier totalement avec le peuple d'Afrique du Sud dans ses espoirs, ses aspirations, ses sacrifices et ses souffrances. Nous attendons le jour de gloire où nous pourrions nous réjouir avec ce peuple, jour qui ne saurait tarder.

82. Je voudrais conclure en citant le Premier Ministre, Mme Indira Gandhi :

« Une lutte pour la liberté peut être réprimée, ses soldats tués, emprisonnés, humiliés, mais l'idée de liberté ne peut être effacée. Une étincelle persistera et, quelque part, des flammes en surgiront pour éclairer la voie, illuminer les cœurs et, enfin, mener au succès. Ni la couleur,



ni la caste, ni le sexe ne fait qu'une personne est supérieure ou inférieure. Quelles que soient les lois que l'Afrique du Sud conçoit pour elle-même, on ne saurait nier l'histoire ou arrêter la marche inexorable de l'avenir. »

83. Sir Anthony PARSONS (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : J'ai l'honneur de parler au nom des 10 Etats membres de la Communauté européenne.

84. Les membres de la Communauté ont maintes fois répété, tant ici, à l'Organisation des Nations Unies, qu'ailleurs, qu'ils condamnent l'*apartheid*, qu'ils le rejettent sans équivoque en tant que système inacceptable et qu'ils veulent voir le système d'*apartheid* remplacé par un gouvernement fondé sur un système véritablement représentatif. L'*apartheid* est un déni fondamental des droits de l'homme, qui impose des sacrifices énormes à la majorité de la population sud-africaine dans l'intérêt politique et économique de la minorité. Tout récemment, les gouvernements des 10 Etats membres ont réaffirmé leur position au cours du débat général, au début de la présente session. Ils condamnent la discrimination, l'injustice et l'imposition du pouvoir d'une minorité à une majorité qui n'en veut pas, où que ce soit. L'Afrique du Sud est unique parce que le système sud-africain, tel qu'il existe aujourd'hui, repose sur une base de discrimination raciale institutionnalisée. C'est cela qui attire une condamnation internationale considérable et qui fait de l'*apartheid* une préoccupation majeure des Nations Unies.

85. Dans la déclaration qu'il a faite au nom des Etats membres de la Communauté européenne à propos de l'*apartheid*, lors de la 61<sup>e</sup> séance de la trente-cinquième session, le représentant du Luxembourg a exprimé notre espoir de voir, dans certaines mesures adoptées ou annoncées par les autorités sud-africaines, une nouvelle prise de conscience et le début de l'abandon de l'*apartheid*. Depuis l'année dernière, certaines mesures ont été introduites, notamment dans le domaine des relations professionnelles. On s'en félicite mais, jusqu'à présent, elles n'ont pas encore réussi à donner l'élan espéré pour libéraliser et démanteler l'*apartheid*. Dans notre déclaration de l'an dernier, nous avons dit clairement, et nous réaffirmons qu'à notre avis, tout le système d'*apartheid* devait être éliminé, et pas simplement modifié, pour céder la place à un gouvernement fondé sur une démocratie véritablement représentative.

86. Par ailleurs, la pratique consistant à frapper d'interdiction et à emprisonner les gens, en Afrique du Sud, pour des durées indéfinies, sans accusation ni procès, en raison de leur opposition politique au système d'*apartheid* s'est maintenue, voire intensifiée. L'application d'une législation d'*apartheid* par des moyens arbitraires, la fréquence des procès politiques et le nombre de prisonniers politiques témoignent de l'oppression systématique de ceux qui essaient d'édifier une société juste et équitable. Nous exigeons à nouveau du Gouvernement sud-africain qu'il libère immédiatement et inconditionnellement tous ceux qui sont emprisonnés à cause de leurs convictions politiques.

87. On continue d'exercer la politique du développement séparé en déplaçant de force, d'un côté à l'autre du pays, de grandes parties de la population, contre leur volonté et sans tenir compte de leur intérêt ni de leurs souhaits. L'établissement de homelands prétendus « indépendants » se poursuit. Le Gouvernement sud-africain a annoncé la création d'un autre de ces homelands, le Ciskei, le 4 décembre. Les membres de la Communauté ont condamné à maintes reprises cette politique et n'ont reconnu aucun des ban-toustans.

88. La Communauté reconnaît l'importance des facteurs économiques dans le contexte de l'intensification des pressions afin de promouvoir un changement pacifique en Afrique du Sud. En outre, les sociétés européennes ont continué de réagir de façon encourageante aux normes arrêtées par

le code de conduite adopté, en 1977<sup>3</sup>, par les membres de la Communauté européenne. Les membres de la Communauté continueront d'étudier les moyens dont ils pourraient se servir en commun afin d'inciter le Gouvernement sud-africain à abandonner l'*apartheid*.

89. L'ONU a un rôle important à jouer dans les efforts visant à éliminer l'*apartheid*. La Communauté souscrit à cet objectif de l'Organisation et respecte strictement, notamment, l'embargo sur les armes à destination de l'Afrique du Sud imposé par la résolution 418 (1977) du Conseil de sécurité. La Communauté continue d'appuyer les nombreux organismes des Nations Unies et autres organisations qui aident ceux qui souffrent, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Afrique du Sud, en raison de l'*apartheid*, et de leur apporter leur contribution. La Communauté européenne et les pays qui en sont membres ont également indiqué qu'ils étaient prêts à contribuer aux efforts conçus par les Etats voisins de l'Afrique du Sud pour renforcer leur coordination régionale et leur autosuffisance économique, comme par exemple la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe.

90. Dans le domaine des sports, les membres respectent strictement le principe olympique de non-discrimination. Ils rejettent toutes les formes d'*apartheid* manifestées dans les sports. Ils respectent le droit de leurs citoyens de voyager librement et l'indépendance fondamentale de leurs organisations sportives. Mais, dans le cadre de ces limites, les gouvernements des pays membres de la Communauté continueront à décourager fermement tout contact sportif qui aurait pour effet de perpétuer la discrimination raciale.

91. En conclusion, la Communauté considère que, si on ne s'oriente pas bientôt vers un gouvernement librement accepté et l'abandon du système d'*apartheid*, les perspectives d'une évolution pacifique en Afrique du Sud disparaîtront. Ce sont les progrès dans cette voie que la Communauté souhaite ardemment encourager.

92. M. KIRCA (Turquie) [*interprétation de l'anglais*] : Il y a quelques jours seulement, nous examinons ici, à l'Assemblée, la question de Namibie. Les problèmes fondamentaux que soulève cette question sont également ceux qui se trouvent au centre de la question de l'*apartheid*, à savoir la politique et les pratiques anormales et illégales de l'Afrique du Sud. Dans les deux cas, nous essayons de trouver les moyens de faire comprendre à l'Afrique du Sud que sa politique et ses agissements tortueux sont complètement futiles.

93. Le problème de l'*apartheid* en Afrique du Sud, dont la communauté internationale s'occupe depuis plus de 35 ans, est certainement l'une des questions les plus importantes et les plus tragiques qui se posent à nous. Cette question est importante car la dignité et le prestige de la race humaine ainsi que les valeurs morales de la communauté internationale contemporaine et la violation des droits fondamentaux de l'homme, qui sont énoncés dans la Charte des Nations Unies, sont ici en jeu. La question est aussi de nature urgente car une réponse décisive de l'ensemble de la communauté internationale ne saurait être retardée plus longtemps.

94. Malgré les appels constants lancés par la communauté internationale l'engageant à changer de politique, l'Afrique du Sud continue de faire preuve d'obstination et de défi dans son attitude. Elle continue d'avoir recours à des mesures de répression et de persécution massives contre les opposants de l'*apartheid* et contre la population autochtone de l'Afrique du Sud, notamment par la mise en œuvre d'une nouvelle législation arbitraire, dont les nouvelles lois sur la sécurité intérieure sont un exemple. Elle a interdit les activités de nombreuses organisations et a imposé de nouvelles restrictions à la presse. Les diverses races continuent d'être séparées artificiellement par un réseau législatif qui dénie

à la grande majorité de la population ses droits fondamentaux de l'homme ainsi que le droit d'être régie par un système légal. C'est ainsi que le régime de Pretoria n'a cessé de chasser de leurs foyers un grand nombre de ses ressortissants.

95. Qui plus est, les implications de la politique d'*apartheid* du régime sud-africain ne se sont pas limitées seulement à l'Afrique du Sud, mais ont toujours débordé les frontières de ce pays. Au cours de l'année à l'examen, l'Afrique du Sud a poursuivi son occupation de la Namibie. Elle a recouru à la militarisation de ce territoire et a multiplié contre les Etats de première ligne voisins tels que la Zambie, le Botswana et, plus récemment, le Mozambique et l'Angola, des actes d'agression qui non seulement ont causé des pertes en vies humaines et en biens, mais ont également élargi la zone de conflit en Afrique australe.

96. Je ne serais pas grand prophète si je disais que le régime actuel de l'Afrique du Sud ne saurait continuer d'exister longtemps à la pointe du grand continent de l'Afrique en tournant ostensiblement le dos aux événements importants qui s'y produisent. Il ne saurait rester les yeux fermés à jamais devant le dynamisme et les réalisations de ce nouveau monde, qui dispose de vastes ressources naturelles et humaines et qui est soutenu par des dirigeants motivés. L'Afrique du Sud doit comprendre, d'une façon ou d'une autre, que les vestiges du colonialisme auxquels elle s'attache appartiennent à une ère depuis longtemps dépassée. Elle devra s'apercevoir un jour qu'il y a une différence profonde entre ses croyances à court terme et la réalité d'un avenir qui s'étendra sur des siècles.

97. Mais l'expérience de ces dernières années a montré nettement que la pression politique exercée au moyen de négociations, de dialogues et de mesures prises dans le cadre des Nations Unies n'a pas suffi pour amener le régime de Pretoria à entendre raison. En conséquence, à mesure que le temps passe, nous sommes de plus en plus convaincus que ce n'est que si la communauté internationale se montre résolue à prendre des mesures concrètes et efficaces contre l'Afrique du Sud que la tendance désastreuse actuelle pourra être renversée.

98. Nous considérons que la résolution 418 (1977) du Conseil de sécurité, imposant un embargo obligatoire sur les armes à destination de l'Afrique du Sud, en vertu du Chapitre VII de la Charte, a démontré que la communauté internationale est prête à adopter des mesures concrètes et, en même temps, à exercer une pression politique contre le régime de Pretoria. Nous nous félicitons de la résolution 473 (1980) du Conseil de sécurité, qui invite tous les Etats à mettre strictement et scrupuleusement en œuvre la résolution 418 (1977) et à prendre des mesures appropriées et efficaces dans le cadre de leur législation nationale à cette fin.

99. Cependant, l'attitude de l'Afrique du Sud indique clairement jusqu'ici que la pression exercée sur elle doit être accrue. Par conséquent, nous voudrions réaffirmer, comme nous l'avons dit à maintes reprises à l'Assemblée générale, que nous sommes convaincus que l'embargo sur les armes doit être assorti d'autres mesures, telles que des sanctions économiques, également prévues par le Chapitre VII de la Charte. L'adoption de telles mesures exigerait la participation énergique de tous les Membres de l'Organisation. Tout Membre hésitant à ce propos devrait, pensons-nous, tenir compte du fait que la seule autre solution pour l'application de mesures pacifiques prévues par la Charte est l'intensification de la violence et des conflits en Afrique australe, ce qui provoquera, en fin de compte, le renversement du régime raciste de Pretoria. Il y a lieu de tenir également compte des sentiments unanimes et du souci profond qu'éprouvent les Membres de l'Organisation en général, et les Etats africains en particulier, ainsi que du fait que

même l'Afrique du Sud ne saurait rejeter que sur elle-même la responsabilité du caractère inflexible de sa politique, qui a pour conséquence d'aggraver la situation.

100. En outre, la situation dans la région a pris une dimension très dangereuse du fait de la preuve alarmante, dont il est fait état dans des documents antérieurs, de la mise au point en Afrique du Sud d'une capacité nucléaire. Cette situation a de graves conséquences sur la paix et la sécurité de l'Afrique australe et du monde entier. Tous les efforts doivent être faits pour dénucléariser l'Afrique, pour mettre fin à la coopération nucléaire avec l'Afrique du Sud et pour assurer la mise au point de garanties efficaces et appropriées afin de prévenir des tragédies irréversibles.

101. Dans le cadre de l'adoption de mesures concrètes contre l'Afrique du Sud, je voudrais souligner l'importance de l'information et du rôle des médias pour encourager la prise de conscience et l'action internationales. J'ai plaisir à constater que le mouvement général qui s'est créé pour lutter contre l'*apartheid*, tant au niveau international qu'au niveau national, au cours de l'Année internationale pour la lutte contre l'*apartheid* continuera sur sa lancée l'année prochaine, qui sera proclamée Année internationale de mobilisation pour des sanctions contre l'Afrique du Sud. A ce propos, je voudrais exprimer ma gratitude au Comité spécial contre l'*apartheid*, et plus particulièrement à son président, M. Maitama-Sule, pour la façon dont ils se sont acquittés du mandat confié à ce comité, comprenant entre autres l'organisation d'une campagne internationale contre l'*apartheid*. Je voudrais également féliciter le Centre contre l'*apartheid* pour le rôle essentiel qu'il a joué dans la coordination des efforts internationaux à ce propos.

102. L'attitude traditionnelle du Gouvernement turc en ce qui concerne les questions de l'Afrique australe et de la décolonisation s'appuie sur les principes mêmes sur lesquels la Turquie moderne a établi ses assises depuis la première lutte victorieuse qu'elle a menée pour accéder à l'indépendance nationale au XX<sup>e</sup> siècle. Comme ma délégation l'a déjà dit au cours du débat au sujet de la Namibie, la Turquie n'entretient aucune relation avec le régime de Pretoria, que ce soit dans le domaine diplomatique et consulaire ou dans les domaines économique, commercial ou militaire. La Turquie est heureuse de contribuer, de façon modeste certes, au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud, au Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe et au Fonds d'affectation spéciale pour la diffusion d'informations contre l'*apartheid*. Elle montre ainsi sa solidarité avec le peuple d'Afrique du Sud.

103. Pour terminer, je tiens à déclarer que le Gouvernement turc continuera d'appuyer pleinement toutes les mesures visant à mettre fin à l'odieuse politique d'*apartheid* et de soutenir tous les efforts en vue de favoriser la création, en Afrique du Sud, d'une nouvelle société fondée sur des principes démocratiques, sans considération de race, de couleur ou de croyance et selon l'esprit et les principes de la Charte des Nations Unies.

104. M. DORR (Irlande) [*interprétation de l'anglais*] : Une fois de plus, l'Assemblée se livre à son débat annuel sur l'*apartheid*. Les délégations, chaque année, se succèdent à cette tribune et condamnent ce système. Il semble que notre débat soit devenu presque rituel. Comme il n'y a pas eu de véritable changement dans le système que nous condamnons, il est difficile de trouver quoi que ce soit de nouveau à dire que nous n'ayons déjà dit. Cependant, la grande majorité des délégations estiment nécessaire de réaffirmer leur position et de prendre chaque année la parole.

105. Avons-nous raison d'agir ainsi et d'insister si fortement sur cette question? Après tout, peu nombreux sont ceux qui montent à cette tribune et dont le pays ne connaît pas ce genre de problèmes, et nous savons tous, à notre

grand regret, que l'inhumanité et le mépris des droits de l'homme sont très répandus de par le monde. Pourquoi, alors, insistons-nous tellement sur l'Afrique du Sud? Ceux qui critiquent les Nations Unies disent sans ambages que nous avons tort d'agir ainsi. Ils prétendent que notre indignation a un caractère sélectif. Certes, ils n'encouragent pas le système d'*apartheid*, mais ils estiment qu'il s'agit de l'un des nombreux abus des droits de l'homme dans un monde où ces abus abondent, et ils ne comprennent pas pourquoi l'Assemblée se livre à ses attaques répétées contre l'Afrique du Sud alors qu'elle n'insiste pas autant sur les abus qui sont commis ailleurs.

106. Ce que ces critiques ne comprennent pas et ce que nous devons dire et redire ici, c'est que le système d'*apartheid* n'est pas simplement une violation parmi tant d'autres et que l'on peut comparer aux autres en termes purement quantitatifs. L'Afrique du Sud sous l'*apartheid* est quelque chose de plus qu'une société où les droits de l'homme sont systématiquement violés. C'est une société fondée exclusivement sur la race et, partant, une société raciste au sens le plus strict du terme. C'est une société où la pigmentation de la peau détermine la destinée, où la couleur, seule, détermine les droits fondamentaux. Cela se produit dans la plupart des cas dès la naissance, mais également parfois à la suite d'une procédure traumatique d'examen et de reclassification.

107. C'est cet aspect central du système d'*apartheid* — l'adoption de la théorie de la race en tant que principe politique fondamental pour une société de 28 millions de personnes — qui distingue cette violation de toutes les autres violations des droits de l'homme qui sont commises ailleurs. C'est ce qui explique la haine de l'*apartheid* que ressentent des pays tels que le mien, et c'est ce qui justifie l'inquiétude croissante de la communauté internationale à cet égard, même si les efforts qu'elle déploie pour défendre les droits de l'homme partout ailleurs laissent parfois à désirer.

108. L'Afrique du Sud, aujourd'hui, est unique. Certains des représentants ici présents ont déjà connu au cours de leur existence une situation où l'on s'est efforcé d'institutionnaliser le racisme et d'en faire le principe sur lequel repose la base de la société. Un monde qui a connu cette expérience doit instinctivement s'abstenir de fonder la vie politique et sociale sur des théories raciales, quelle que soit la différence qui existe dans une situation à d'autres égards.

109. C'est la raison pour laquelle, dans un sens très fondamental, l'Organisation des Nations Unies, qui a été créée après une catastrophe mondiale et qui reflète aujourd'hui un monde multiracial, suit ses meilleurs instincts en condamnant l'*apartheid* avec tant d'insistance. Certes, les droits de l'homme ne sont pas toujours respectés dans le monde, et nous sommes parfois sélectifs, voire injustes, mais ce n'est pas le cas lorsque nous nous occupons de l'*apartheid*. Là, notre instinct nous guide dans la bonne direction. Ce que nous devons dire et redire, c'est que l'*apartheid* est plus qu'une violation des droits de l'homme; il s'agit d'un défi conceptuel au fondement même des droits de l'homme. Construire toute une société, comme l'a fait l'Afrique du Sud blanche, sur le principe fondamental selon lequel les droits dépendent de la race, est tout à fait contraire à l'essence même de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Infirmier, par loi et par décret, que les droits politiques, sociaux, économiques et civils d'un individu dans son propre pays dépendent de la couleur de sa peau constitue un défi au principe fondamental que la communauté internationale s'efforce d'établir depuis plus de 30 ans et qui a ses racines très loin dans la civilisation de l'homme. La première phrase du préambule de la Déclaration parle des droits égaux et inaliénables de tous les membres de la famille humaine. La première phrase de l'article premier de la Déclaration reprend le même thème d'une façon explicite, en tant que principe fondamental de tout ce qui suit :

« Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. » C'est ce principe fondamental que l'Afrique du Sud viole de la façon la plus éhontée en raison de son système d'*apartheid*.

110. La communauté internationale le sait instinctivement, sinon explicitement, et elle réaffirme instamment son rejet de ce système. Un monde composé de plusieurs races ressent à juste titre le danger que représente l'affrontement de deux races dans un même pays et l'octroi des droits fondamentaux selon la couleur de la peau. Une communauté internationale composée en grande partie de non-Blancs ne saurait manquer de considérer un système politique qui s'appuie sur la suprématie blanche et exclut ceux qui ne sont pas blancs comme un outrage et un défi direct à l'harmonie raciale partout dans le monde. Ce défi est d'autant plus grand que le système d'*apartheid* s'est développé parallèlement aux efforts internationaux des 30 dernières années pour établir les principes des droits de l'homme et pour assurer leur acceptation et leur respect universels. Nous devons peut-être nous rappeler de ce fait pour bien comprendre que le système d'*apartheid* est nouveau. Il ne s'agit pas d'un simple héritage, car ce système a été créé de propos délibéré et développé continuellement au cours des 30 dernières années.

111. De nombreuses sociétés, malheureusement, ont une tradition de discrimination d'une sorte ou d'une autre. Bien que cela soit regrettable, il s'agit habituellement d'une pratique ancienne et entêtée qui n'est pas encore morte. Mais cela n'est pas le cas en Afrique du Sud. L'*apartheid*, en tant que système, a été érigé sur des pratiques traditionnelles de ségrégation ou de discrimination raciales qui étaient en vigueur dans plusieurs parties de l'Union. Mais en tant que système formel conçu de façon à structurer toute une société par lois et décrets, l'*apartheid* est tout à fait nouveau. Il n'a été introduit qu'en 1948, lorsque le parti nationaliste a remporté les élections tenues pour l'électorat blanc. C'était l'année où l'Organisation des Nations Unies a adopté la Déclaration universelle des droits de l'homme, dont l'*apartheid* est l'antithèse exacte. Au cours des ans, depuis lors, chaque système s'est développé d'une façon étrangement parallèle, l'un en opposition directe avec l'autre. Depuis 30 ans, la communauté mondiale dans son ensemble, imparfaitement peut-être, œuvre à une meilleure définition et à une acceptation plus large des principes des droits de l'homme fondés sur l'égalité de l'homme. L'Afrique du Sud blanche, au cours de la même période, s'est efforcée d'élaborer les détails compliqués du système d'*apartheid*, comme si elle entendait affronter et défier les principes que l'humanité dans son ensemble commençait progressivement à accepter et à défendre.

112. Mais — peut-on répliquer — caractériser l'Afrique du Sud comme étant raciste n'est pas juste. Il est vrai que la notion de race est considérée dans ce pays comme étant à la base de la vie politique et la séparation des races comme un but à atteindre, mais le racisme non. Examinons brièvement les faits.

113. La population blanche d'Afrique du Sud représente environ 16 p. 100 de la population totale, soit 4, 5 millions sur 28 millions, selon les chiffres estimatifs publiés pour 1980. Cette minorité contrôle toute la société et a instauré un système gouvernemental strict et oppressif en vue d'établir et de préserver son emprise. Aucune personne non blanche n'a jamais été autorisée à donner son avis lors de l'élaboration du système sous lequel tous doivent vivre. Il en va de même aujourd'hui pour la majorité de la population — soit 84 p. 100 — dont aucun membre n'a jamais pu voter ni se présenter aux élections. L'article 46 de la Constitution de 1961 est tout à fait clair à cet égard, et le principe reste inchangé : « Aucune personne n'est habilitée à devenir membre de l'Assemblée aux termes de cette loi, à moins d'être... blanche. »

114. Il n'est pas seulement interdit aux Noirs de voter ou d'être élus au Parlement. Depuis que les partis multiraciaux ont été supprimés en 1968, les Noirs ne peuvent même pas adhérer avec les Blancs à un parti politique, dans l'espoir de pouvoir influencer, même indirectement, ceux qui sont les seuls à détenir le monopole des droits et des privilèges politiques.

115. L'*apartheid* a tissé un réseau de discrimination institutionnalisée qui détermine presque tous les aspects de la vie quotidienne. Dans tous les cas, la majorité africaine noire est désavantagée, et les changements survenus récemment dans le système, bien qu'appréciables en un sens, sont relativement mineurs. Le mariage et les relations sexuelles entre personnes de races différentes sont des crimes punissables par la loi. La liberté de déplacement à l'intérieur de l'Afrique du Sud est sévèrement limitée. Un rapport sur l'Afrique du Sud élaboré par une commission américaine d'étude reprend les termes dans lesquels s'est exprimé un expert juridique à ce sujet : « En général, l'Africain a besoin d'une autorisation ou d'une permission pour pouvoir se déplacer à l'intérieur de l'Union. Selon la loi en vigueur dans le pays, il ne peut jouir de la liberté de mouvement qu'uniquement dans les limites de la circonscription dont relève son propre domicile. » L'étude poursuit : « Un réseau de règles et règlements confinent les Africains des campagnes dans leurs *homelands* tribaux et ils ne peuvent en sortir que lorsqu'il s'agit de servir les intérêts de l'agriculture et de l'industrie blanches. »

116. Depuis 1948, quelque 4 millions d'Africains ont été transférés ailleurs pour préserver le système de séparation des races. Un autre million au moins sera déplacé aux fins de la prétendue réinstallation. Quatre-vingts pour cent de la main-d'œuvre totale sud-africaine, qui se chiffre à 9,4 millions de personnes, sont des non-Blancs, et 70 p. 100 environ sont des Noirs. Le taux de croissance de l'économie sud-africaine a pu se maintenir tout au long de ce siècle grâce à l'emploi d'une main-d'œuvre bon marché. L'étude dont je viens de parler le dit de façon très succincte : « L'Afrique du Sud fonctionne grâce à la main-d'œuvre noire. » Pourtant, les Africains noirs se sont guère favorisés du point de vue économique, à tous égards. Le revenu par habitant de la population africaine noire, au milieu des années 70, représentait environ un dixième de celui des Blancs. Les Blancs sont plus riches, ont de meilleurs emplois, et l'espérance de vie des Blancs est plus élevée que celle de n'importe quel autre groupe d'Afrique du Sud.

117. Le système d'enseignement prévu pour les Africains est nettement inférieur à celui prévu pour les Blancs, et les installations scolaires offertes aux Noirs sont pauvres. En 1978-1979, les dépenses totales consacrées par le gouvernement à l'enseignement se sont élevées à quelque 940 dollars pour chaque enfant blanc, 290 dollars pour chaque enfant de couleur et 90 dollars pour chaque enfant noir. Il en est de même pour l'enseignement supérieur. Un enfant blanc, aujourd'hui, a 100 fois plus de chances d'obtenir un diplôme qu'un enfant noir. En 1979, il y avait 80 000 étudiants blancs et 7 000 Africains inscrits à plein temps à l'université. Le rapport est de plus de 11 à 1 en faveur des Blancs. En 1978, sur les 6 000 étudiants en médecine que comptait l'Afrique du Sud, plus de 5 000 étaient blancs. Trois cent six seulement étaient noirs.

118. On pourrait continuer à citer des statistiques. Elles représentent le tableau d'une société où un groupe racial petit mais dominant monopolise le pouvoir politique et économique, où les pratiques traditionnelles de discrimination ont été renforcées et systématisées au cours des 30 dernières années, et où un système bureaucratique vaste et complexe de discrimination a été institué en vue de maintenir le contrôle. C'est une société où la race est la destinée, où le gouvernement par un groupe racial agissant dans son propre

intérêt a été imposé, sans que les gouvernés aient été consultés, et où l'inégalité et l'injustice ne sont pas accidentels mais sont au centre de tous les aspects de la vie humaine.

119. Deux arguments sont néanmoins avancés pour répondre aux critiques et aux condamnations internationales du système. Le premier est que l'objectif sous-jacent est la promotion de la séparation des races et d'un développement séparé, et que cela n'est pas intrinsèquement faux ou injuste mais est mieux adapté aux circonstances particulières à l'Afrique du Sud d'aujourd'hui. Le deuxième argument, que l'on entend de plus en plus depuis l'année passée, c'est qu'une lente réforme est en cours et qu'en tout état de cause l'Afrique du Sud blanche doit être poussée à abandonner sa position indéfendable en Namibie par un dialogue constructif qui sous-entend qu'il soit mis une sourdine aux critiques émises sur le plan international à propos du système d'*apartheid* lui-même. Ces deux arguments méritent d'être étudiés.

120. Tout d'abord, l'Afrique du Sud blanche peut-elle vraiment dire que son but fondamental est simplement la séparation et le développement séparé et non la discrimination raciale? Elle pratique en fait une politique de *homelands* — bien qu'il semblerait que cette politique marque un certain recul. Toutefois, un autre de ces prétendus *homelands* — le Ciskei — est sur le point de se voir accorder une prétendue indépendance. Il viendra alors s'ajouter aux trois autres — le Transkei, le Venda et la Bophuthatswana — qui jouissent déjà de ce statut douteux, un statut que personne d'autre, hormis l'Afrique du Sud, n'a reconnu et ne reconnaîtra jamais.

121. Ces territoires — dont il est prévu de porter le nombre à 10 — sont, de l'avis de l'Afrique du Sud blanche, réellement la patrie de millions de Noirs vivant dans les villes, même s'il est possible que les intéressés n'aient jamais vu ces territoires. Dans ces régions, si tant est qu'ils y soient jamais transférés, les Noirs des villes jouiront de nombreux droits. C'est du moins ce que l'on prétend. Il s'ensuit, par le biais d'une merveilleuse logique, que priver maintenant des millions d'individus de tous leurs droits là où ils vivent effectivement, simplement parce qu'un jour il se peut qu'ils jouissent de tous ces droits dans des régions reculées où l'Afrique du Sud blanche se propose de les envoyer, ne constitue pas une injustice.

122. La théorie est des plus commode. Elle fournit les bases conceptuelles parfaites pour l'*apartheid*. Mais la logique et la façon d'envisager le problème coupent littéralement le souffle. Cela revient à dire que, lorsque la réalité n'est pas conforme à l'idéologie, il suffit d'envisager un changement futur de cette réalité, sans tenir compte des conséquences que cela entraînera sur le plan humain. Et tout ira alors pour le mieux. Des actes qui semblent maintenant revêtir un caractère oppressif paraîtront alors justifiés et rationnels.

123. Ainsi, par exemple, alors que 16 p. 100 seulement de la population actuelle de l'Afrique du Sud est blanche et que cette proportion tend à diminuer, il n'y a nulle raison de s'inquiéter. Il suffit d'émettre un souhait que le Parlement blanc tout entier transforme rapidement en loi. La majorité de la population noire, que cela lui plaise ou non, disparaîtra ainsi de la carte idéologique. Elle cessera d'être sud-africaine, et les Noirs deviendront d'un seul coup citoyens d'un foyer national distant, avec lequel ils n'ont peut-être qu'un faible lien. Rien ne change soudainement bien sûr. Mais, maintenant, la discrimination peut se justifier, puisque ceux qu'on appelait jusqu'alors des Sud-Africains sont devenus tout à coup des étrangers vivant en dehors de leur patrie. Ainsi l'*apartheid* — réplique-t-on — n'est plus qu'une séparation et un développement séparé.

124. Mais, bien sûr, la réalité ne change pas pour autant. Quelle est cette réalité? Que sont les *homelands*? Ils repré-



sentent 13 p. 100 environ de la superficie totale de l'Afrique du Sud. Les Noirs représentent environ 72 p. 100 de la population de l'Afrique du Sud. Seul un petit *homeland* consiste en un seul territoire indépendant. Tous les autres consistent en morceaux de territoire éparpillés, de sorte que les différentes parcelles d'un *homeland* sont de taille variable et sont généralement séparées les unes des autres par de larges étendues du territoires sud-africain lui-même.

125. La terre de ces territoires est en général pauvre et plutôt désertique. Les *homelands* ne possèdent que très peu des abondantes ressources naturelles de l'Afrique du Sud. De façon générale, leur population est déjà relativement dense — beaucoup plus dense que la population moyenne du reste de l'Afrique du Sud. Bien sûr, si tous ceux qui sont, en théorie, affectés à ces *homelands* y retournaient, cette densité serait encore plus élevée.

126. Ces faits — et le fait supplémentaire que les gens de couleur, par exemple, sont victimes de discrimination même si, en théorie, ils ne font pas partie de *homelands* — et toutes les autres dures réalités de la vie des Sud-Africains noirs réfutent à l'évidence la théorie selon laquelle l'*apartheid* prétend n'être qu'un simple système de séparation de groupes raciaux. Il est difficile d'imaginer comment l'Afrique du Sud blanche elle-même pourrait croire à présent que tel n'est pas le cas.

127. Mais le deuxième argument avancé récemment est que le Gouvernement sud-africain actuel procède en ce moment à une réforme graduelle et qu'il ne devrait pas trop faire l'objet de pressions tant que l'opération est en cours. De plus, nous dit-on, mettre une sourdine aux critiques émises sur le plan international à propos de l'*apartheid* contribuerait aux efforts tendant à persuader l'Afrique du Sud à accepter l'indépendance de la Namibie, conformément à la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Cet argument mérite également qu'on s'y arrête. Mais est-il évident qu'il repose sur des bases solides?

128. En évaluant les intentions générales et les motifs du Gouvernement de l'Afrique du Sud, on ne saurait méconnaître la belligérance croissante dont il a fait preuve à l'occasion des grèves généralisées à l'intérieur de ses frontières et dans les territoires qu'il contrôle, comme la grève qui s'est étendue de la Namibie à l'Angola au cours des derniers mois. A notre avis, ces incursions armées mettent sérieusement en danger la paix et la sécurité internationales et montrent le peu de cas que fait l'Afrique du Sud de l'opinion internationale ou des dangers d'une guerre plus généralisée dans la région.

129. Mais, nous dit-on, certaines réformes sont intervenues en Afrique du Sud elle-même. Sans doute une réforme de quelque genre qu'elle soit doit être encouragée si un tel processus a vraiment lieu. Mais des changements doivent être plus que de simples modifications de surface conçues de manière à consolider le système et à éviter les pressions internationales. A cet égard, les éléments dont nous disposons jusqu'ici ne sont guère convaincants. Je vais citer un article sur l'Afrique du Sud, paru dans la toute dernière édition du journal américain respecté *Foreign Affairs*, qui évalue la situation actuelle. L'auteur reconnaît qu'il y a eu des changements, mais il poursuit de la façon suivante :

« Aucune preuve ne permet de penser qu'un changement fondamental d'idéologie raciale a influencé le gouvernement... Les récents changements doivent être appréciés par rapport aux dures réalités du système d'*apartheid* dont la force, la durabilité et l'idéologie sont manifestes dans des centaines de lois diverses appliquées de mille façons différentes. Le logement, les écoles, les hôpitaux et la plupart des transports font l'objet d'une stricte ségrégation. Des contrôles sur les lieux où se trouve la main-d'œuvre noire, récemment renforcés par des amendes

lourdement augmentées sur les employeurs qui utilisent des travailleurs non enregistrés et leurs dépendants, continuent de dominer la vie des Noirs et de démanteler les familles noires... La dissension est écrasée d'une main de fer, les relations sexuelles et le mariage entre personnes de couleur différente demeurent des actes criminels et les dépenses gouvernementales continuent de faire l'objet d'une discrimination grossière. »

Sans doute n'est-ce là qu'un son de cloche, mais il est récent et émane d'un journaliste qui a couvert la campagne électorale en Afrique du Sud au début de cette année. Cependant, il faut accorder quelque crédit à tout changement, même si son seul effet est de donner un visage un peu plus humain à un système d'oppression.

130. Mais le danger maintenant est de voir le Gouvernement sud-africain, à la suite de pressions internes, s'écarter même des changements mineurs qu'il a opérés. Le résultat des élections d'avril, limitées bien entendu aux électeurs blancs, semble indiquer un appui croissant, à l'intérieur du parti nationaliste au pouvoir, à ceux qui s'opposent au changement. Si en fait tel est le cas, un relâchement à l'heure actuelle de la pression internationale n'encouragerait nullement un complément de changement, mais pousserait plutôt le gouvernement à céder à sa propre droite.

131. L'état actuel des négociations sur la Namibie n'offre pas non plus une très bonne raison de réprimer l'instinct naturel de critiquer et de condamner le système d'*apartheid*. Il est bon que l'Afrique du Sud comprenne enfin qu'elle doit accorder l'indépendance à la Namibie. Mais, si elle le fait, ce sera pour ses raisons propres et conformément à ses propres calculs. La pression internationale jouera sans doute son rôle en cela, et une sourdine mise à la critique de l'*apartheid* par la communauté internationale et un abandon des positions fermement déclarées tout au long des années ne seraient certainement d'aucune aide.

132. Nous croyons au contraire que tout en reconnaissant à sa juste valeur toute réforme, aussi minime soit-elle, la critique internationale contre l'*apartheid* doit encore être maintenue, car il y va d'un principe fondamental, et nous pensons que la critique doit s'assortir, en cas de nécessité, d'une pression graduelle exercée sur l'Afrique du Sud, à la condition que cette pression soit soigneusement calculée de manière à favoriser le changement. Nous n'avons aucune illusion et savons bien que le changement ne viendra pas facilement dans un tel système profondément enraciné, établi par une communauté ayant un sens historique très vigoureux de sa propre identité et un mythe fortement enraciné d'une origine exclusive, un peuple lui-même natif de l'Afrique du Sud et qui ne peut se tourner vers aucune autre patrie. Nous savons combien il est difficile de passer de la domination à l'acceptation et de partager un pouvoir longtemps détenu en monopole. Mais le changement viendra. La seule question est de savoir quand et à quel prix.

133. L'Irlande, pour sa part, voit trois genres principaux d'actions que nous-mêmes et les autres pays peuvent adopter.

134. En premier lieu, nous constatons que le Conseil de sécurité, en 1977, a déjà adopté des mesures limitées en ce qui concerne des sanctions contre l'Afrique du Sud en imposant un embargo sur les armes. Nous estimons que cette décision devrait être complétée par d'autres mesures. Celles-ci devraient être soigneusement choisies, graduées, dûment imposées par le Conseil conformément à la Charte et pleinement appliquées. Nous estimons en particulier que l'embargo actuel sur les armes devrait être renforcé et appliqué plus strictement; qu'un embargo obligatoire sur le pétrole devrait être imposé et que des prêts et de nouveaux investissements en Afrique du Sud devraient être interdits.

135. En second lieu, mon gouvernement continuera d'aider les victimes de l'*apartheid* par ses contributions

annuelles aux fonds annuels des Nations Unies pour l'Afrique australe et nous invitons les autres pays à donner leur appui à ces fonds. Leur importance a été soulignée à nouveau dans la déclaration faite hier par le représentant de la Suède [76<sup>e</sup> séance]. Répondant à son appel, je dirai que mon gouvernement a l'intention de faire, cette année, des contributions complémentaires aux divers fonds des Nations Unies pour l'Afrique australe.

136. En troisième lieu, nous croyons que la communauté internationale a un rôle vital à jouer pour aider les pays d'Afrique australe qui ont souffert de l'agression sud-africaine ou qui, en raison de leur emplacement géographique, subissent une dépendance économique malheureuse vis-à-vis de leur voisin plus grand et souvent hostile. L'Irlande maintiendra son assistance au développement de certains pays de la région et nous continuerons d'appuyer les activités de la Conférence de coopération et de développement de l'Afrique australe.

137. Telles sont les manières dont la communauté internationale peut aider à favoriser le changement, mais, en dernière analyse, elle ne peut, elle-même, effectuer le changement, ni décider comment il se fera. C'est au peuple de l'Afrique du Sud, Noirs, Blancs et gens de couleur, qu'il appartient d'en décider. C'est ce peuple qui, sur la base de sa diversité de positions et d'actions, décidera si le changement s'opérera dans une paix relative, encore qu'avec quelque tension, ou dans la violence avec de grandes souffrances.

138. Je me permets de terminer sur deux citations. La première est extraite du préambule de la Constitution sud-africaine de 1961 promulguée par l'Afrique du Sud blanche, mais prévue pour s'appliquer, en théorie, à toute la population :

« ... considérant que nous sommes convaincus de la nécessité d'être unis, de sauvegarder l'intégrité, la liberté de notre pays, de garantir le maintien de l'ordre public, de favoriser le contentement et le bien-être spirituel et matériel de tous dans notre milieu... »

Nous estimons qu'il est évident, qu'il doit être évident pour l'Afrique du Sud blanche que ces objectifs qu'elle a proclamés ne peuvent être réalisés aujourd'hui que par la fin du système d'*apartheid* en Afrique du Sud. Tant que ce système se maintiendra, ces objectifs ne seront jamais atteints.

139. L'autre citation est celle des derniers mots prononcés en public par Nelson Mandela avant son emprisonnement à vie à Robben Island en 1964. Il a dit à la fin de sa déclaration, lors de son procès :

« J'ai combattu la domination blanche et j'ai combattu la domination noire. J'ai chéri l'idéal d'une société démocratique libre au sein de laquelle toute personne pourrait vivre dans l'harmonie en jouissant de possibilités égales. C'est un idéal pour lequel j'espère vivre et que je veux atteindre. Mais, s'il le faut, c'est un idéal pour lequel je suis prêt à mourir. »

140. Ma délégation espère avec ferveur, aussi pénible que soit le processus de changement, que cet idéal de Nelson Mandela pourra se réaliser bientôt dans toute l'Afrique du Sud, dans l'intérêt de toute sa population, et que ni lui, ni quiconque ne devra mourir pour le réaliser, et que lui et d'autres, à son instar, seront bientôt libres d'y œuvrer pour le bien de toute la population de l'Afrique du Sud. Cet espoir est-il vain? Peut-être. Mais nous ne pouvons que nous y accrocher comme il l'a fait et mobiliser tous les efforts internationaux pour lui donner appui. Ma délégation s'efforcera de jouer sa modeste part dans cet effort.

*La séance est levée à 13 h 20.*

#### NOTES

1. Voir A/CONF.107/8, sect. X.
2. Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, dixième session, Supplément n° 14*, par. 295.
3. Voir A/32/267.